



Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2021

Sommaire :

- I Le cadre général du budget
- II La section de fonctionnement
- III La section d'investissement
- IV Les données synthétiques du budget
- V Budgets annexes

Le cadre général du budget L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

La méthode de travail engagée par le maire :

Au 3^e trimestre 2020, en conseil municipal, nous avons évalué les projets du mandat précédent, et les priorités de notre mandat. Nous avons pris la décision de ne pas poursuivre le projet de restructuration du bâtiment mairie-poste, trop onéreux et non pertinent.

Au 4^e trimestre 2020, après travail des commissions finances et travaux, nous avons défini les points importants d'entretien et d'investissements des 5 années à venir :

Travaux de voiries, embellissement du village, entretien des bâtiments communaux, archivage légal, création de 2 appartements au dernier étage de la mairie, mise aux normes ERP de la salle de l'imprimerie, création d'une cantine garderie au Rocheray, remplacement d'une chaudière fuel en mairie par une installation de géothermie. Lancement d'études de faisabilités pour le site de l'hôtel rond, et la création de logements au centre village (maison communale-ancienne salle des fêtes).

Muni de ces priorités, et durant le mois de février, les membres de la commission finances ont proposé les premières lignes du budget.

Le 3 mars 2021, le maire a présenté une 1^e approche budgétaire dans le cadre d'une réunion conjointe des commissions finances et travaux.

Notre secrétaire de mairie a poursuivi et complété ce travail avec la comptable du trésor, que nous avons rencontrée le 23 mars 2021 afin de valider les principes de ce budget.

La présentation du budget a été effectuée en conseil municipal le 29 mars 2021.

Muni des derniers arbitrages, le budget a été voté à l'unanimité lors d'un conseil municipal spécifique le 4.04.2021.

Le budget 2021 peut être consulté sur rdv, sur simple demande au secrétariat de la mairie.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en améliorant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ; et de contenir la dette en évitant le recours à l'emprunt ; tout en engageant les opérations d'investissement envisagées, en mobilisant des subventions auprès de l'État, du conseil départemental, et de la Région chaque fois que possible.

Le budget 2021 a été établi sans augmentation de la fiscalité communale.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses d'entretien courant des bâtiments, le versement des salaires et indemnités, les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleurs variables visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

II. La section de fonctionnement

1) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...) Pour notre commune : les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Les recettes de fonctionnement espérées pour l'année 2021 représentent 478 520 € auxquelles il convient d'ajouter 488 268 € de report d'excédents soit un montant total de 966 788 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus, et les intérêts d'emprunts à payer. Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 441 022 €.

Au final, l'écart entre le total des recettes et dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à un nouvel emprunt.

Les dotations versées aux communes par l'Etat sont en constante diminution depuis 6 ans, faisant notablement baisser les recettes de fonctionnement des communes (- 36 000 € en 6 ans pour Lépin).

III. La section d'investissement.

1) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, ou en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les principaux projets de l'année :

Le budget primitif 2021 prévoit les principaux projets suivants :

Création de 2 appartements au dernier étage du bâtiment mairie-poste. Mise aux normes ERP de la salle de l'imprimerie, réparation de la toiture de l'église, travaux de voiries, remplacement de la chaudière de la mairie, embellissement du village, amélioration des quais du port du Curtelet.

2) Recettes d'investissement attendues pour financer ces projets :

Subventions de l'Etat : - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Dotation d'équipement et de Soutien à l'Investissement Public Local (DESIL).

Subventions de la Région : - Contrat Ambition Région et Bonus Relance

Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC)

3) Etat de la dette Au 31 décembre 2020

L'encours de la dette en euros par habitant s'élève à 28 €. La commune n'empruntera pas au titre du budget 2021 afin de préserver ses capacités d'endettement futur pour le bâtiment cantine - garderie en 2022-2023.

IV. Les données synthétiques du budget :

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2021		
SECTION FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
11	Charges à caractère général	185 050.00 €
12	Charges de personnel	132 370.00 €
14	Atténuations de produits	32 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	55 478.42 €
66	Charges financières	4 523.95 €
67	Charges exceptionnelles	200.00 €
68	dotation amortissements	200.00 €
22	Dépenses imprévues de fonctionnement	30 000.00 €
42	Opérations d'ordre entre sections	1 200.00 €
REALISATIONS EXERCICE DEPENSES FONCTIONNEMENT		441 022.37 €
D002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE(exercice 2020)	0.00 €
023	Virement à la section investissement (Excédent de fonctionnement)	403 700.00 €
RESULTAT CUMULE DEPENSES FONCTIONNEMENT (Réalizations + reports)		844 722.37 €
RECETTES		
13	Atténuations de charges	4 000.00 €
70	Produits des services	34 200.00 €
73	Impôts et taxes	280 500.00 €
74	Dotations et participations	107 300.00 €
75	Autres produits gestion courante	52 020.00 €
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	500.00 €
REALISATIONS EXERCICE RECETTES FONCTIONNEMENT		478 520.00 €
R002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (Exercice 2020)	488 268.21 €
RESULTAT CUMULE RECETTES FONCTIONNEMENT (Réalizations + reports)		966 788.21 €
SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
20	Dépenses imprévues d'investissement	25 000.00 €
Opération 100	Opération non affectée	52 473.00 €
Opération 101	Réhabilitation et aménagement du bâtiment de la Poste	280 000.00 €
Opération 102	Révision PLU	3 015.18 €
Opération 104	Déplacement cantine scolaire	23 600.00 €
Opération 106	Géothermie poste	72 000.00 €
Opération 107	Mise aux normes imprimerie	76 600.00 €
Opération 108	Logements centre bourg	3 500.00 €
Opération 109	Requalification Hotel Rond	5 500.00 €
RESTES A REALISER 2020		6 876.14 €
D001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE (Report de l'exercice 2020)	0.00 €
SOUS TOTAL		548 564.32 €
TOTAL		1 393 286.69 €
RECETTES		
10	Dotations fonds divers réserves	77 785.03 €
13	Subventions d'investissement	11 700.00 €
021	Virement de la section fonctionnement	403 700.00 €
040	Opération d'ordre entre sections	1 200.00 €
RESTES A REALISER 2020		40 000.00 €
R001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE (Report de l'exercice 2020)	14 179.29 €
SOUS TOTAL		548 564.32 €
TOTAL		1 515 352.53 €

V. Budgets annexes :

Notre commune comprend également 2 budgets annexes, pour le service de l'eau, et de la plage. Ces budgets ont également été adoptés en conseil le 4.04.2021